



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Association of
African Universities



Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG)

CEA-IMPACT ENVIRONNEMENT MINIER

PROCES VERBAL DE NEGOCIATIONS RELATIF AU
RECRUTEMENT DE Prof. HASSANE BOUBA, CONSULTANT
INDIVIDUEL POUR LA FORMATION DU PERSONNEL DE L'EMIG EN
ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

L'an deux mil vingt-cinq et le 1^{er} avril, a eu lieu dans la salle des conseils de l'EMIG à Niamey (NIGER), la séance de négociations du contrat relatif au recrutement du consultant indépendant pour la formation du personnel de l'EMIG en éthique et déontologie.

Cette séance de travail fait suite à l'ouverture et à l'évaluation des propositions financières des consultants au niveau de laquelle l'offre de Prof. HASSANE BOUBA est la moins disante et a été retenue pour la négociation du contrat.

Etaient présents :

- Président : M. Amadou Moustapha, Chef du Projet CEA_EM-EMIG ;
- Rapporteur : M. Amadou Abdoulaye, Responsable Passation des Marchés CEA_EM-EMIG ;
- Membre : M. Alkassoum Nabil, Président de la Cellule interne Assurance Qualité : Expert. ;
- Consultant : Prof. HASSANE BOUBA.

Après les présentations, les participants à la réunion ont d'abord fait le rappel des Termes de Référence de la mission notamment les principaux résultats et tâches attendus. Ils ont ensuite retenu les points de négociation ci-après :

- 1) Les dates de mise en vigueur du contrat et de commencement de la mission ;
- 2) Les honoraires ;
- 3) Les modalités de paiement.

Ensuite les participants ont procédé, point par point, aux négociations.

1. Dates de mise en vigueur du contrat et de commencement de la mission

Il a été convenu que la mission démarrera aussitôt que l'ordre de service est signé. La durée de la prestation et de l'effort de travail estimé est de trois (03) jours comme indiqué dans le plan de travail de l'offre technique.

2. Offre financière

L'offre financière du Consultant est d'un million deux cents mille (1 200 000) FCFA TTC, montant sur lequel il est resté figé.

Ainsi, les deux parties ont convenu après négociations de ce qui suit :

- Les honoraires de Prof. HASSANE BOUBA sont **d'un million deux cents mille (1 200 000) FCFA TTC** ;
- Prof. HASSANE BOUBA a pris l'engagement d'être disponible dès la signature de l'ordre de service.

3. Modalités de paiement

Les paiements seront effectués par chèque bancaire sur la base du calendrier ci-après : Cent (100) pour cent du Montant du Marché seront versés dès l'achèvement satisfaisant et ponctuel et l'acceptation écrite par le centre de toutes les Prestations telles qu'indiquées dans l'Annexe A.

La facture doit être soumise au plus tard trente (30) jours après l'acceptation écrite de tous les services par le CEA_EM-EMIG ou après la date de fin du Contrat.

Le Consultant doit présenter une facture valide mentionnant le numéro de référence du Contrat pour son paiement.

Le CEA effectuera les paiements au nom du consultant.

Ont signé :

Pour le Client

M. Amadou Moustapha



M. Amadou Abdoulaye



M. Alkassoum Nabil

Pour le Consultant

Prof. Hassane Bouba

